

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)
Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	08
Représentés	00
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

DELIBERATION N° DE 030323
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

03 mars 2023 par le préfet: 06/03/2023

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs :

Excusé(e)s : Mme Michèle TIXIER-GALLAND

Absents :

Date de convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Signature convention avec ACCA

Monsieur Alexandre BOURDERY, intéressé par l'affaire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à conclure entre la commune et l'ACCA de Saint-Silvain-Bellegarde qui définit les conditions dans lesquelles l'ACCA peut utiliser le bâtiment de la commune situé sur le terrain communal cadastré AW 131.

Il demande l'autorisation du conseil municipal pour signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le projet de convention à conclure entre la commune et l'ACCA de Saint-Silvain-Bellegarde,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces à intervenir concernant ce dossier,

Affichée le : 06.03.23

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme



Le Maire
Alain BUJADOUX